

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de LABRUYERE-DORSA, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Julien GODEFROY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Thierry BANNER, Bertrand COURNEIL, Cédric FAURE, Eliane GARNES, Yves GARNES, Julien GODEFROY, Lili GODEFROY, Mélanie HOCQ NEMOZ, Béatrice POUPART.

EXCUSES : Daniel CUSSAC a donné pouvoir à Julien GODEFROY,
Marie-Claire VIDAL a donné pouvoir à Béatrice POUPART,

Secrétaire de séance : Madame Béatrice POUPART

ORDRE DU JOUR

- Délibération : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID),
- Délibération : Fixation des orientations et crédits affectés à la formation des élus,
- Délibération prenant acte de la tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire,
- DM N°1 : augmentation
- Délibération : désignation d'un correspondant communal défense,
- Délibération : désignation d'un correspondant communal incendie et secours,
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h40

DELIBERATION : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Après discussion, le conseil municipal propose la liste de la Commission Communale des Impôts Directs suivante :

Les commissaires titulaires :

1. Christophe POUPART
2. Sophie FAURE Sophie
3. David BERTRAND
4. Marie-Laure PUJOL
5. Théo BURAS
6. Lydie SANCHEZ
7. Jérémy EYCHENNE
8. Anne Marie ALLASIA
9. Julien REGLAT
10. Christel FONTES
11. Guy BERCEILLES
12. Stéphanie BIEBER

Les commissaires suppléants :

1. Romain CHANUT
2. Véronique BOUCARD
3. Lionel CAPDEVILLE
4. Erla CLARICIA
5. Frédéric FONTES
6. Alice FRELON
7. Pierre MALER
8. Agnès SANCLEMENTE
9. Gilles MODER
10. Pascale BIANCHI
11. Jean-Luc PEYRELONGUE
12. Laura MONTALBANO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION : FIXATION DES ORIENTATIONS ET CREDITS AFFECTES A LA FORMATION DES ELUS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Il rappelle ce qu'est la protection sociale complémentaire et quelles sont les modalités actuelles de participation ainsi que les garanties proposées aux agents.

Il précise que la réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et que les modalités de participation devront évoluer au plus tard à partir de l'année 2029.

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire de l'adopter.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la reprise du lotissement La Tuilerie, il faut réaliser des opérations d'ordre pour le constat de l'acquisition de partie commune.

Pour l'équilibre des opérations d'ordre, il faut effectuer un virement de crédit du compte 2112/21 - Terrain de voirie au compte 2112/041 d'un montant d'un euro.

Après explication de Monsieur le Maire, le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des membres présents le virement de crédit.

DELIBERATION : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT COMMUNAL DEFENSE

Au vu de l'élection du conseil municipal du 15 mars 2026 et du PV de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que compte tenu de l'installation d'un nouveau conseil municipal, il convient de désigner un nouveau « correspondant Défense » sur la commune.

Il rappelle au conseil municipal le rôle et les missions du correspondant Défense :

Les missions du correspondant défense s'articulent autour de trois axes principaux :

- **Inform**er les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- **Sensibiliser** les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- **Animer** des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).

La candidature de Madame Lili GODEFROY est proposée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide d'accepter la candidature de Madame Lili GODEFROY pour assurer la fonction de correspondant défense dans la commune.

DELIBERATION : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT COMMUNAL INCENDIE ET SECOURS

Au vu de la loi N° 2021-1520 du 25 novembre 2021, chaque commune de désigner un correspondant incendie et secours.

Au vu de l'élection du conseil municipal du 15 mars 2026 et du PV de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que compte tenu de l'installation d'un nouveau conseil municipal, il convient de désigner un nouveau « correspondant communal incendie et secours ».

Ce correspondant sera chargé de contribuer au développement des actions de prévention des risques et de promotion des comportements qui sauvent, et d'assurer la liaison avec des services d'incendie et de secours.

Son rôle et ses missions :

- **Assurer** l'interface entre la commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- **Relayer** les informations relatives à la prévention des risques auprès de la population ;
- **Contribuer** à la diffusion des gestes qui sauvent et des comportements à adopter face aux risques ;
- **Participer**, le cas échéant aux exercices et actions de sensibilisation organisé par le SDIS.

La candidature de **Madame Eliane GARNES** est proposée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide d'accepter la candidature de **Madame Eliane GARNES** pour assurer la fonction de correspondant communal incendie et secours.

QUESTIONS DIVERSES

➤ JURÉS D'ASSISES

Cette année, le tirage au sort des jurés aura lieu à la Mairie de Puydaniel le 29 mai à 9h00.

Monsieur le Maire ne pouvant pas y assister, il demande aux membres du conseil municipal si un élu peut le remplacer.

Madame Béatrice POUPART se propose.

➤ **CABANE DE PICHOU**

La mairie a fait appel à l'entreprise ARBORE'ART pour le retrait et l'élagage de l'arbre qui était tombé sur la cabane de Pichou.

BULLETIN MUNICIPAL

Madame POUPART demande aux élus de commencer à réfléchir à d'éventuels sujets qui seront abordés dans le bulletin municipal qui paraîtra mi-juillet.

SPEHA (SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE)

Monsieur Bertrand COURNEIL fait un compte rendu de la réunion d'installation des élus au SPEHA à laquelle il a assisté.

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur Cédric FAURE assistera au conseil d'école de Grépiac qui aura lieu le 05 juin 2026.

ELECTION SÉNATORIALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 doit avoir lieu impérativement le 05 juin 2026.

Un conseil municipal se tiendra donc le 05 juin à 18h00 pour effectuer cette désignation.

La séance est levée à 22h15